

LE JARDIN

DU MULTILINGUISME



Le projet de création du Jardin du Multilinguisme est né d'une heureuse, singulière et commune initiative du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg et de la Cour de justice de l'Union européenne. Dans un espace dédié à la nature dans le milieu urbain, il vise à célébrer l'importance du multilinguisme au sein de l'Union européenne.

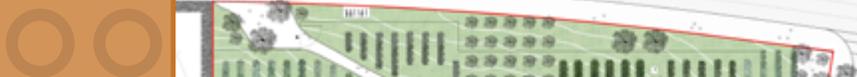
Ce projet n'aurait pas pu germer sans l'inspiration, l'implication et le soutien de ses protagonistes :

Monsieur François Bausch, ministre de la Mobilité et des Travaux publics
Madame Félicie Weycker, président du Fonds Kirchberg
Monsieur Marc Widong, directeur du Fonds Kirchberg
Monsieur Patrick Gillen, ancien président du Fonds Kirchberg

Monsieur Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne
Monsieur François Biltgen, juge et président de la commission « Bâtiments » de la Cour de justice de l'Union européenne
Monsieur Alfredo Calot Escobar, greffier de la Cour de justice de l'Union européenne
Monsieur Joachim Schwiers, ancien directeur des Bâtiments et de la sécurité de la Cour de justice de l'Union européenne.

Cette brochure s'inspire dans son graphisme du projet paysager du jardin. On y retrouve les codes-couleur utilisés dans les publications officielles de l'Union, notamment pour les différentes versions linguistiques du Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal, comme un hommage coloré à la richesse et la diversité linguistique et culturelle des pays de l'Union et en anticipation des premières floraisons attendues.

Ces quelques pages sont une invitation à une balade sur le plateau du Kirchberg, à la découverte d'un nouveau paysage au contact des langues.



S O M M A I R E

LE

PLATEAU 3

LE KIRCHBERG, UN QUARTIER EN PERPÉTUELLE MUTATION	8
Un projet européen au milieu des champs	9
Un quartier « tout voiture » moderniste	9
Des « solitaires » à la mixité urbaine	13
Densification et échelle humaine	14
La réorganisation du site de la Commission européenne	15

LA

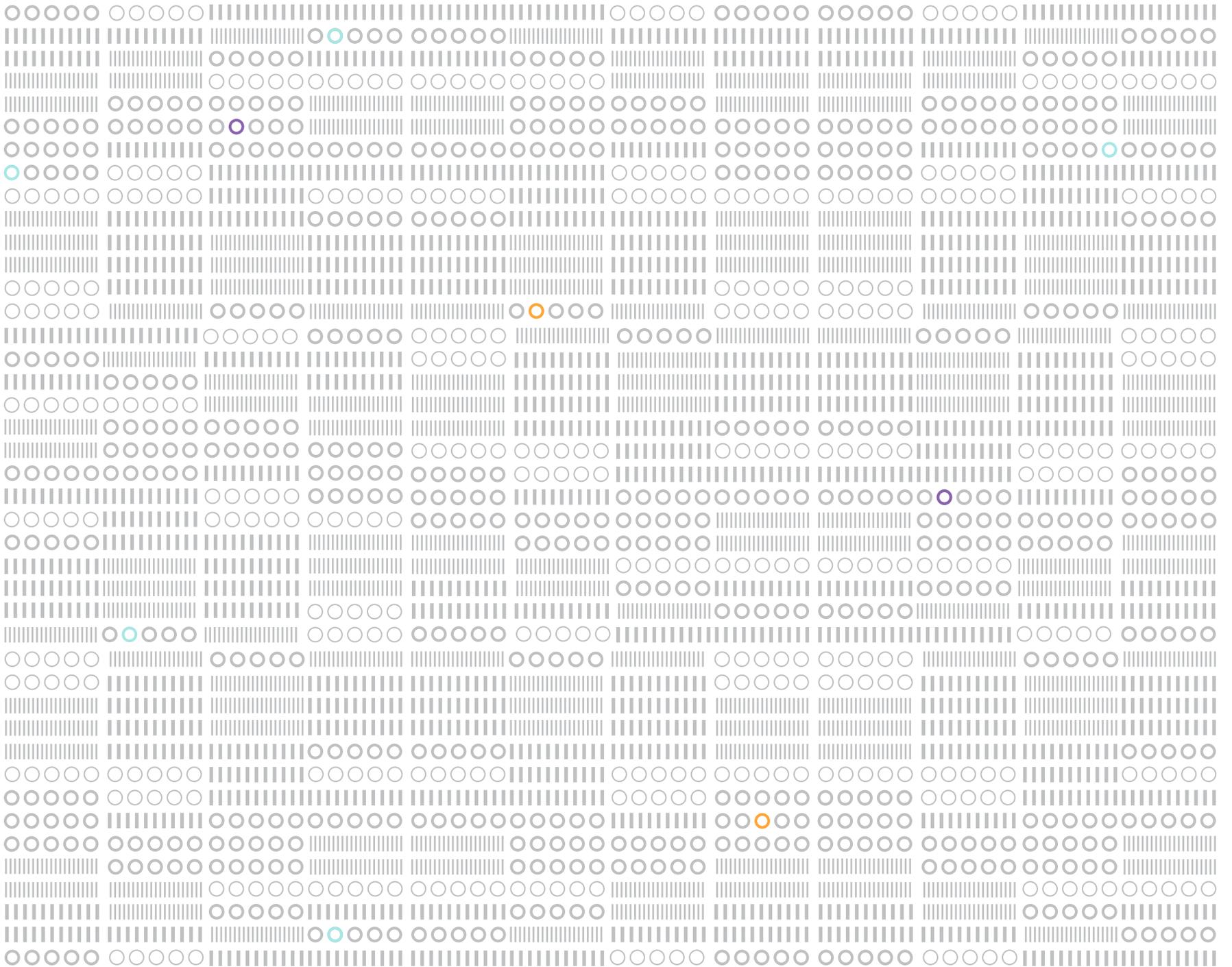
COUR 17

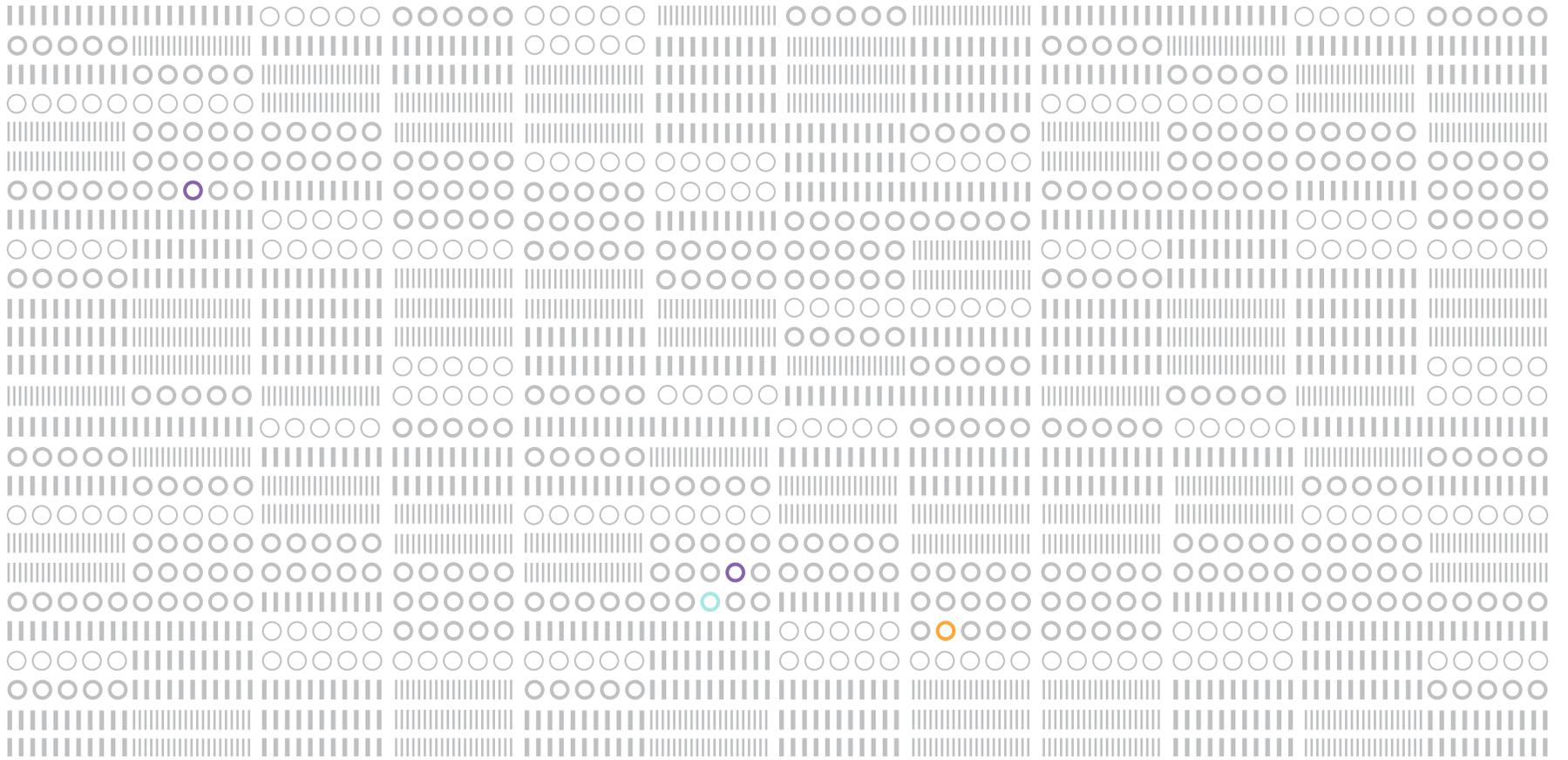
LE JARDIN DE LA PLACE DE LA JUSTICE	22
La place du multilinguisme	23
La rencontre des langues et des droits	24

LE

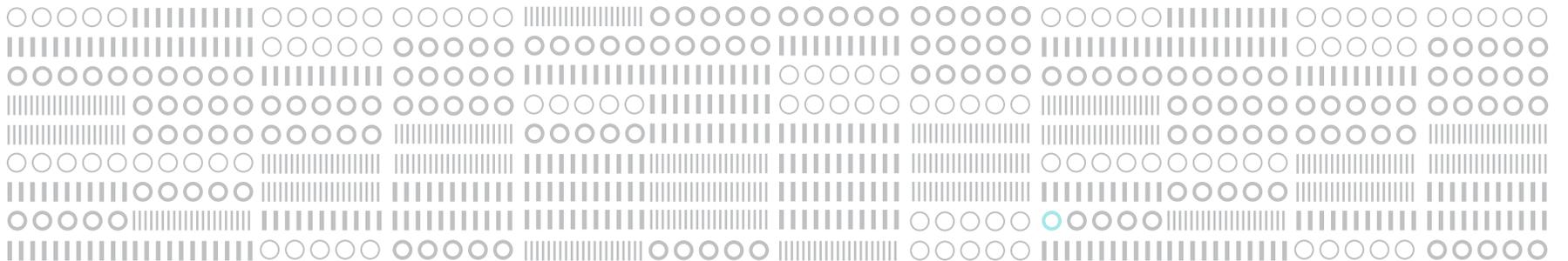
JARDIN 27

LE JARDIN DU MULTILINGUISME	32
Un paysage en miniature	33
Un biotope éphémère	34
Michel Desvigne Paysagiste	36





LE PLATEAU

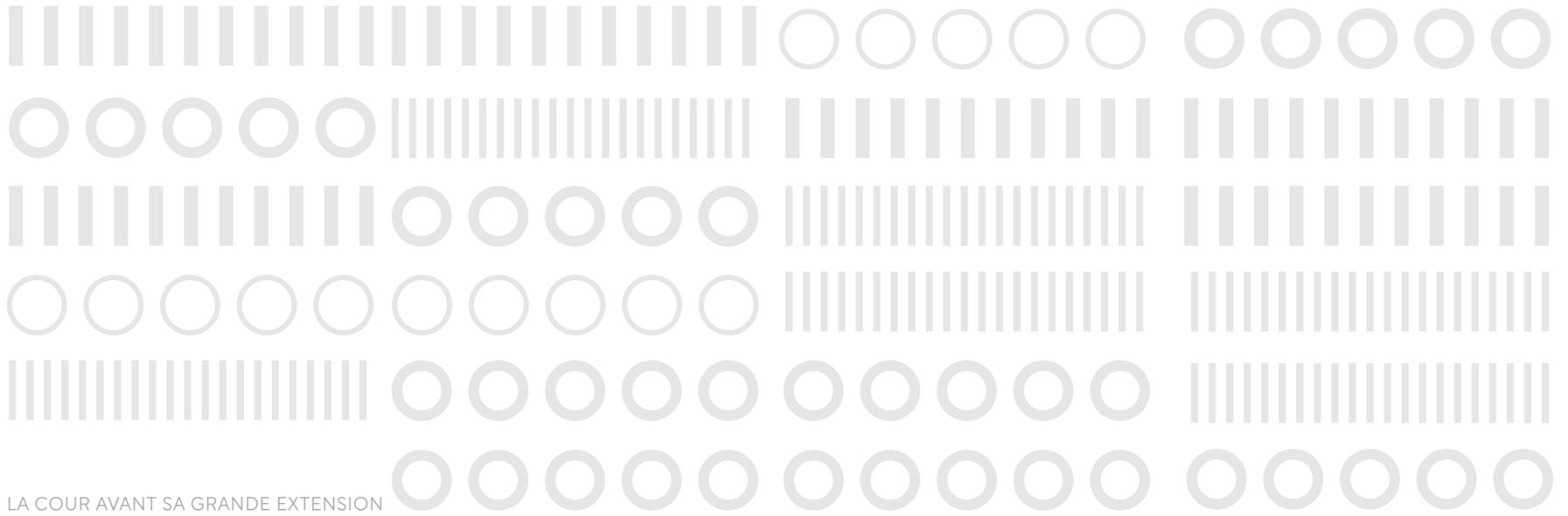




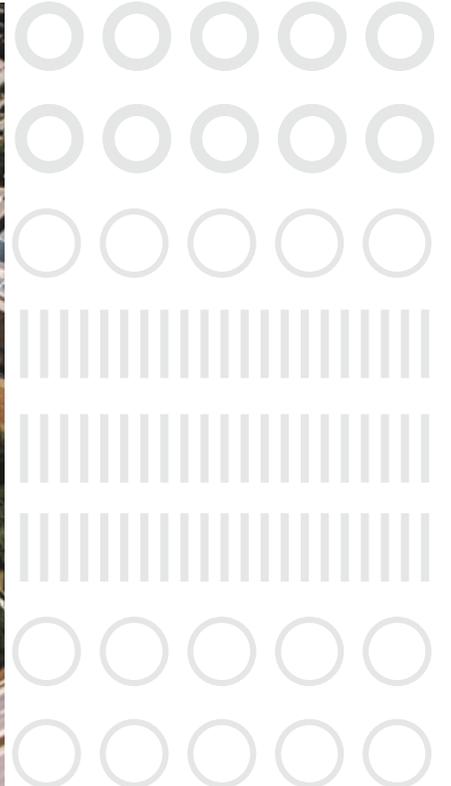




LE SITE DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS SON CONTEXTE URBANISTIQUE ACTUEL



LA COUR AVANT SA GRANDE EXTENSION



LE KIRCHBERG
UN QUARTIER
EN PERPÉTUELLE
MUTATION

Les organismes précurseurs des institutions de l'Union européenne - la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et Euratom - sont présents à Luxembourg dès les années 1950. Mais les locaux mis à leur disposition dans des bâtiments appartenant à l'Etat dans différents quartiers de la ville s'avèrent vite trop exigus et souffraient de leur dispersion. Ils ne permirent bientôt plus aux fonctionnaires et agents d'accomplir leurs tâches dans des conditions optimales. Dès lors, le Plateau de Kirchberg apparut comme un site idéal pour regrouper les institutions européennes en pleine expansion.

Le Plateau de Kirchberg est situé à une très courte distance du centre-ville et il est à l'époque vierge de toute construction. Le Gouvernement décida de disposer de ce territoire, d'une superficie de 365 ha et jusque-là dédié à la production agricole et maraîchère, en recourant à des procédures d'expropriation.

UN PROJET EUROPÉEN AU MILIEU DES CHAMPS

La mission « d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg » est confiée au « Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg » (dit « Fonds ») créé par la loi du 7 août 1961 pour une durée illimitée, dans le but premier d'installer les institutions européennes au Kirchberg.

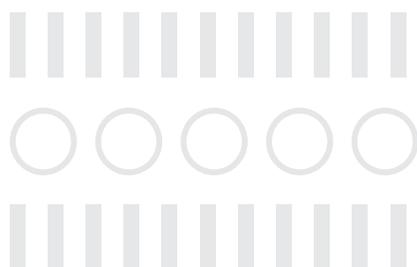


C'est ainsi, au début des années 1960, que commence l'urbanisation de la troisième partie de la capitale luxembourgeoise où, au fil des années 1970-80, seront regroupés tous les institutions et organes européens (à l'exception de l'Office des Publications situé dans le quartier de la Gare). Ensuite, au cours des années 1990-2000, le Kirchberg verra se développer un quartier d'affaires. Aujourd'hui, le Kirchberg tend à devenir un quartier mixte pour le développement duquel l'accent est porté sur le renforcement de l'habitat.

UN QUARTIER « TOUT VOITURE » MODERNISTE



La première mission du Fonds est la construction du Pont Grande-Duchesse Charlotte. C'est un ouvrage d'art métallique, internationalement reconnu pour son esthétique et pour ses qualités structurelles (Egon Jux, architecte). Surnommé « Pont Rouge » à cause de sa couleur, d'une longueur de 355 m, il franchit la Vallée de l'Alzette profonde de 74 m qui sépare le centre-ville du Kirchberg. Il est inauguré en 1966. Près de 50 ans après sa construction, le Pont Rouge connaît une remise à niveau pour la réorganisation de la circulation autour de l'aménagement du passage du tram. A droite du débouché du pont est construit à la même époque le bâtiment alors le plus haut de Luxembourg avec ses 22 étages. Baptisé de ce fait « Héichhaus », (1963, Michel Mousel et Gaston Witry, architectes), il accueille à son origine le Secrétariat du Parlement européen. Aujourd'hui, il héberge dans les étages inférieurs les bureaux des délégations des

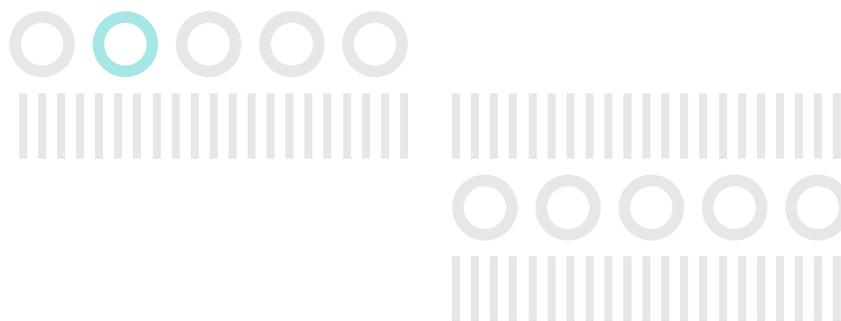


pays de l'Union européenne lors des Conseils des ministres européens qui se tiennent trois fois par an à Luxembourg. Le restant de la tour est occupé par les services des ministères luxembourgeois.

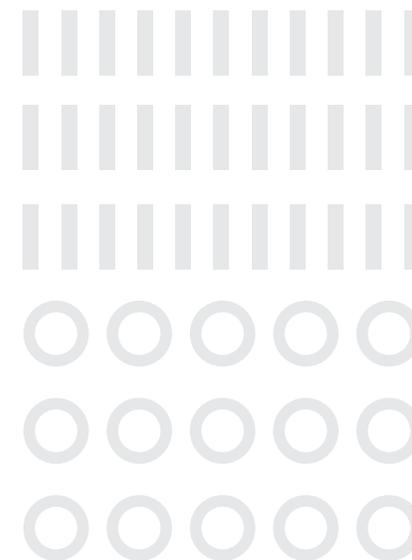
10 On accédait à l'époque au « Héichhaus » par le premier tronçon de la voie rapide qui traverserait le Plateau de Kirchberg sur ses 3,5 km de long. Le type de voirie, choisi dans les années 1960, est une voie de type autoroutier. Elle remplit alors deux fonctions : celle d'offrir une voie de sortie de Luxembourg vers l'aéroport du Findel et celle de permettre une connexion avec l'Allemagne; par ailleurs, elle dessert sur le Kirchberg deux ensembles construits, via deux échangeurs. L'échangeur de Weimershof, dans la partie Ouest du Kirchberg, permet d'accéder côté Sud au « Héichhaus » ainsi qu'au Bâtiment Schuman et, côté Nord, aux Institutions qui s'y installeront dans les années 1970 et 1980, notamment la Cour de justice de l'Union européenne et la Commission européenne. Nous sommes alors à l'ère du « tout voiture ». Les piétons se rendaient de la rive Sud à la rive Nord de la voie rapide via une passerelle piétonne qui enjambait la circulation automobile. Le second échangeur, l'échangeur de Bricherhof, servait à rejoindre le Quartier du Kiem, le premier quartier des banques au Kirchberg.



UNE VOIE EXPRESS TRAVERSAIT LE PLATEAU



LE BÂTIMENT JEAN MONNET VOISIN DE LA COUR



La zone où les institutions européennes sont regroupées dans les années 1970 est classée « Edifices et installations d'intérêt national avec leurs infrastructures nécessaires ». Les bâtiments sont construits au centre de vastes parcelles entourées d'espaces verts paysagés; les styles architecturaux reflètent symboliquement leur importance. La Cour de justice de l'Union européenne est un véritable palais moderne (1973, Jean-Paul Conzemius, Francis Jamagne et Michel van der Elst) et la Banque européenne d'investissement (1980, Sir Denys Lasdun) est de type brutaliste en vogue alors en Angleterre. Les parcelles sont suffisamment grandes pour que les institutions puissent au fur et

à mesure de l'adhésion de nouveaux pays membres à l'Union européenne, accueillir des extensions successives. Ceci permettra de les maintenir chacune en site propre jusqu'à ce jour et dans le futur.

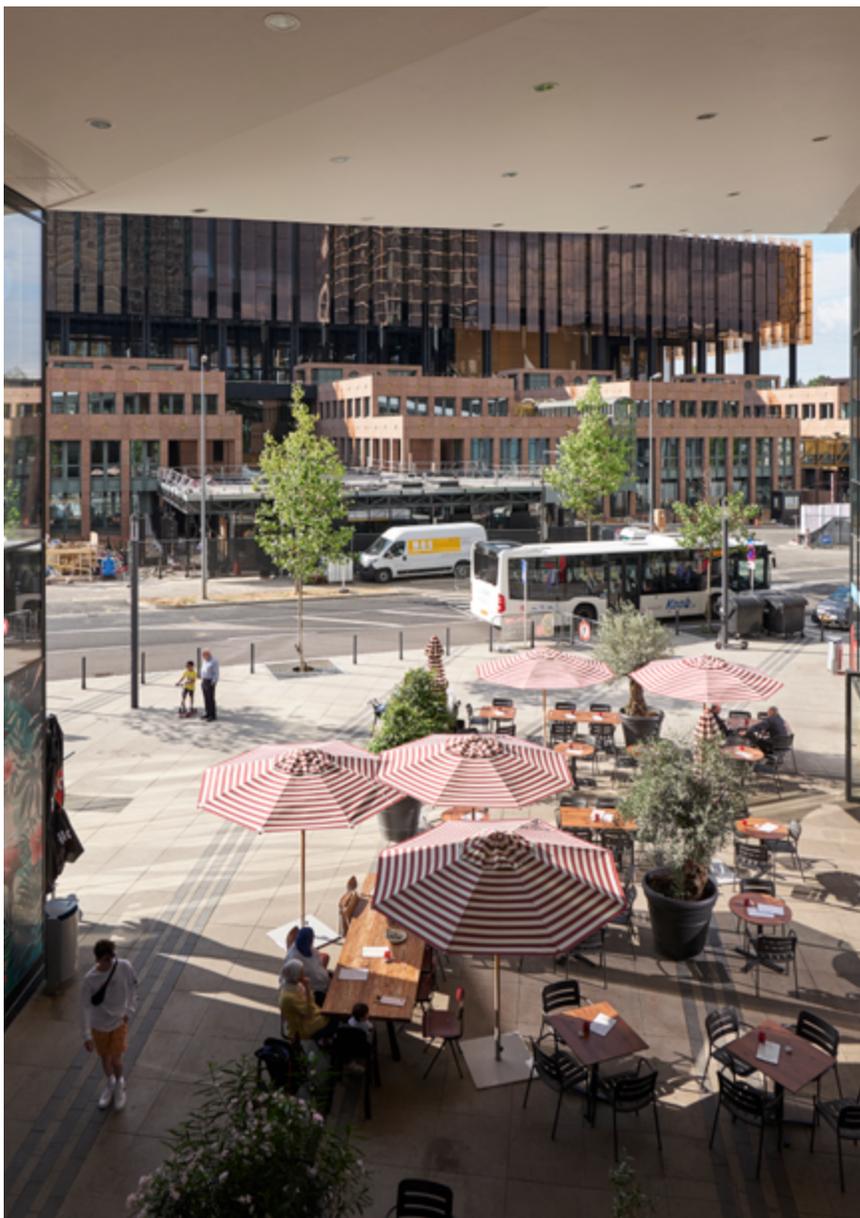
Au début de son urbanisation et jusque dans les années 1980, l'urbanisme du Plateau de Kirchberg était celui d'une « banlieue » verte – le quartier qui regroupe les institutions européennes était appelé le « Parc des institutions » –, avec des bâtiments construits sans règle urbanistique commune, en milieu de parcelle.

L'étude de la révision de l'urbanisme est menée sous la direction de l'urbaniste Jochem Jourdan. Il préconise la transformation de la voie rapide en une avenue urbaine avec des carrefours à feux en lieu et place des échangeurs autoroutiers. Jourdan suggère un réseau de rues disposées en trame orthogonale permettant de construire des îlots urbains de forme régulière, plus denses, dont les façades donnent directement sur l'espace public. Ce schéma viarie sera adopté par le Fonds et préside jusqu'à ce jour le mode de construction au Kirchberg.

12

Le contournement de la ville de Luxembourg, réalisé vers le milieu des années 1990, avec des entrées-sorties vers les différents quartiers de la ville aux différents points cardinaux, permet d'envisager d'une autre manière la voie rapide au Kirchberg comme axe majeur d'entrée et de sortie de Luxembourg.



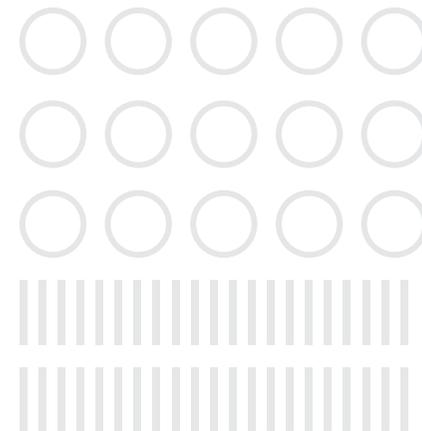


DES « SOLITAIRES » À LA MIXITÉ URBAINE

Les réflexions sur le réaménagement urbain de la Porte de l'Europe remontent à 2005 dans le cadre des études pour l'installation du tram.

Une première étude urbanistique est alors confiée à Dominique Perrault. Les objectifs du projet sont les suivants : donner à l'entrée du Quartier Européen un visage plus urbain et une orientation claire en rendant au piéton la place qu'il mérite et intégrer le tracé et l'arrêt du tram de façon à créer des connexions entre les quartiers européens nord et sud.

Suite au réaménagement de l'ancienne voie express en avenue urbaine, les échangeurs autoroutiers sont abolis sur toute la longueur de la voie et remplacés par des carrefours à feux à niveaux. Le pont



« Champangshiel » se trouvant à l'entrée du plateau est supprimé et la rue du Fort Niedergrünwald est comblée. La mise à niveau entre le quartier européen nord et le quartier européen sud crée une nouvelle situation qui favorise la liaison transversale. Le Fonds Kirchberg continue à travailler avec Dominique Perrault dont le projet urbanistique est affiné et complété en 2007 par une étude programmatique qui préconise une mixité de fonction avec des logements, des commerces, des restaurants/café et des bureaux.



DENSIFICATION

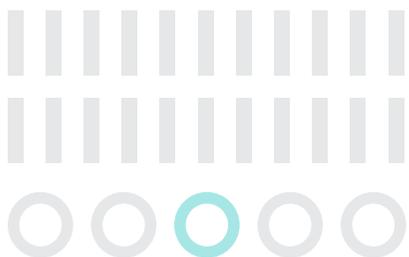
ET ÉCHELLE

HUMAINE

Afin de continuer à subvenir aux besoins en surfaces des institutions européennes, la politique du Fonds est aujourd'hui la densification du bâti, c'est-à-dire la construction en hauteur. Amenant une plus grande population sur le territoire, le Fonds s'est penché également sur la qualité de séjour des espaces publics. Avec l'objectif de développer un urbanisme à l'échelle humaine, le Fonds Kirchberg a fait appel au bureau danois Gehl architects pour élaborer les principes à adopter pour vitaliser les espaces publics, activer les rez-de-chaussée et surtout pour rendre les places et rues plus conviviales et adaptées aux déplacements à pied ou à vélo.

Le fondateur du bureau, l'urbaniste et architecte Jan Gehl, est mondialement connu pour avoir appliqué ses théories d'une ville qui met l'humain au centre de toute réflexion, dans les grandes métropoles comme Melbourne, Moscou et New York.





LA RÉORGANISATION DU SITE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

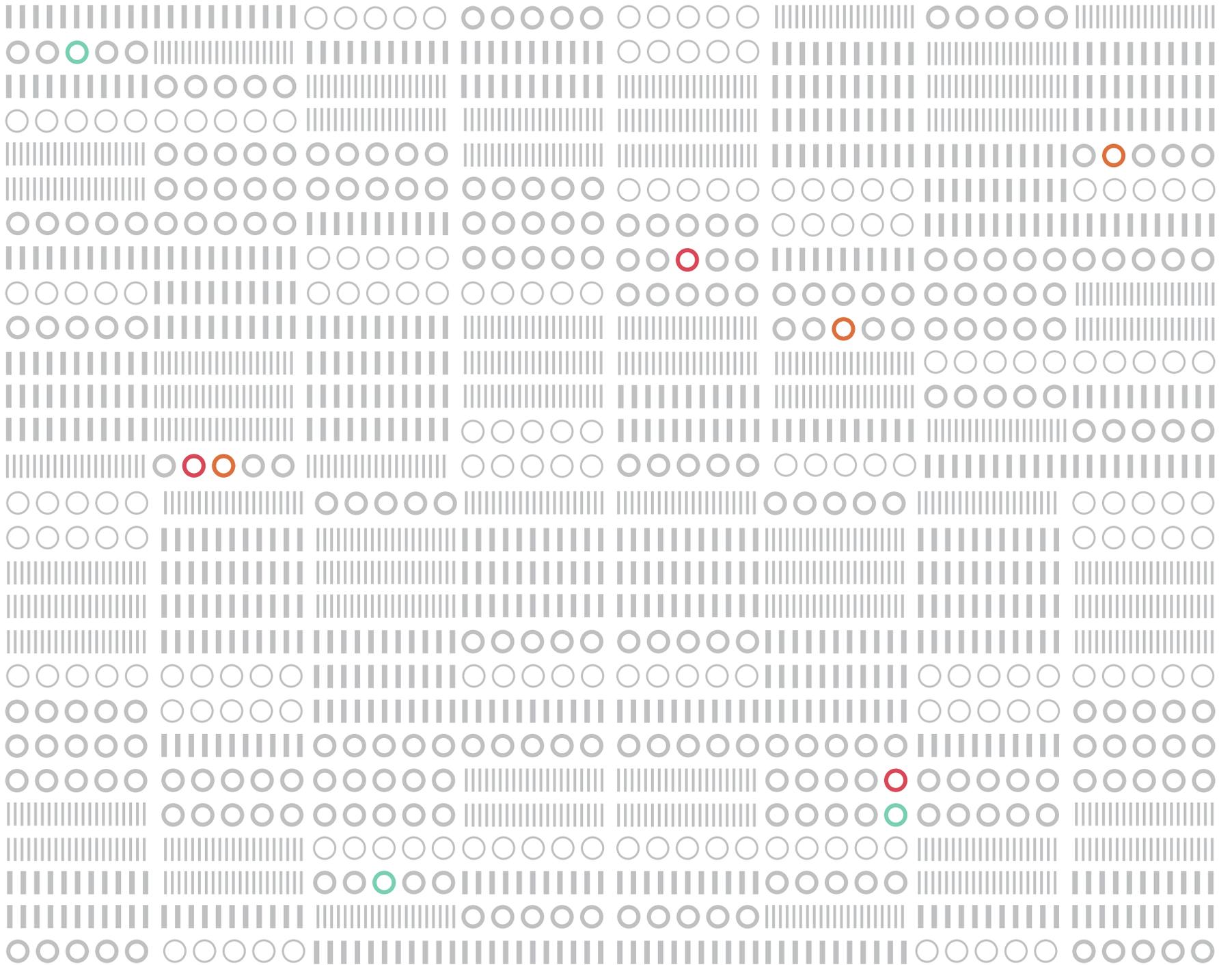
La Commission européenne occupait le bâtiment Jean Monnet entre 1975 et début 2017. En 2009, le Gouvernement, le Fonds et la Commission européenne ont signé un mémorandum d'accord sur le remplacement du bâtiment par un futur bâtiment Jean Monnet 2.

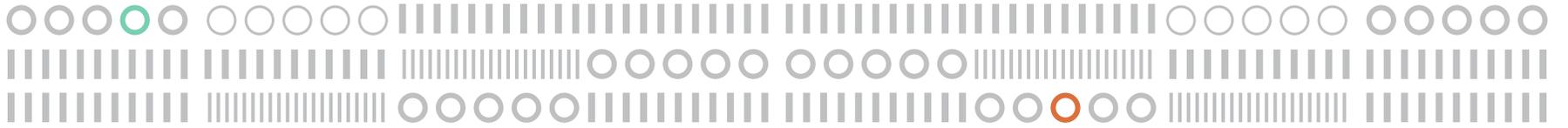
Le complexe Jean Monnet 2 aura une capacité d'hébergement d'environ 3600 agents et permettra de réunir sur un même site la grande majorité des services de la Commission européenne au Luxembourg, aujourd'hui dispersés sur le Kirchberg et à la Cloche d'Or.

Le Fonds prévoit de prolonger la rue Antoine de Saint-Exupéry et de créer une nouvelle jonction avec le boulevard Konrad Adenauer. La rue Albert Wehrer est en partie incorporée au nouveau site Jean Monnet 2 pour former notamment le parvis représentatif à l'angle sud-ouest de l'enceinte.

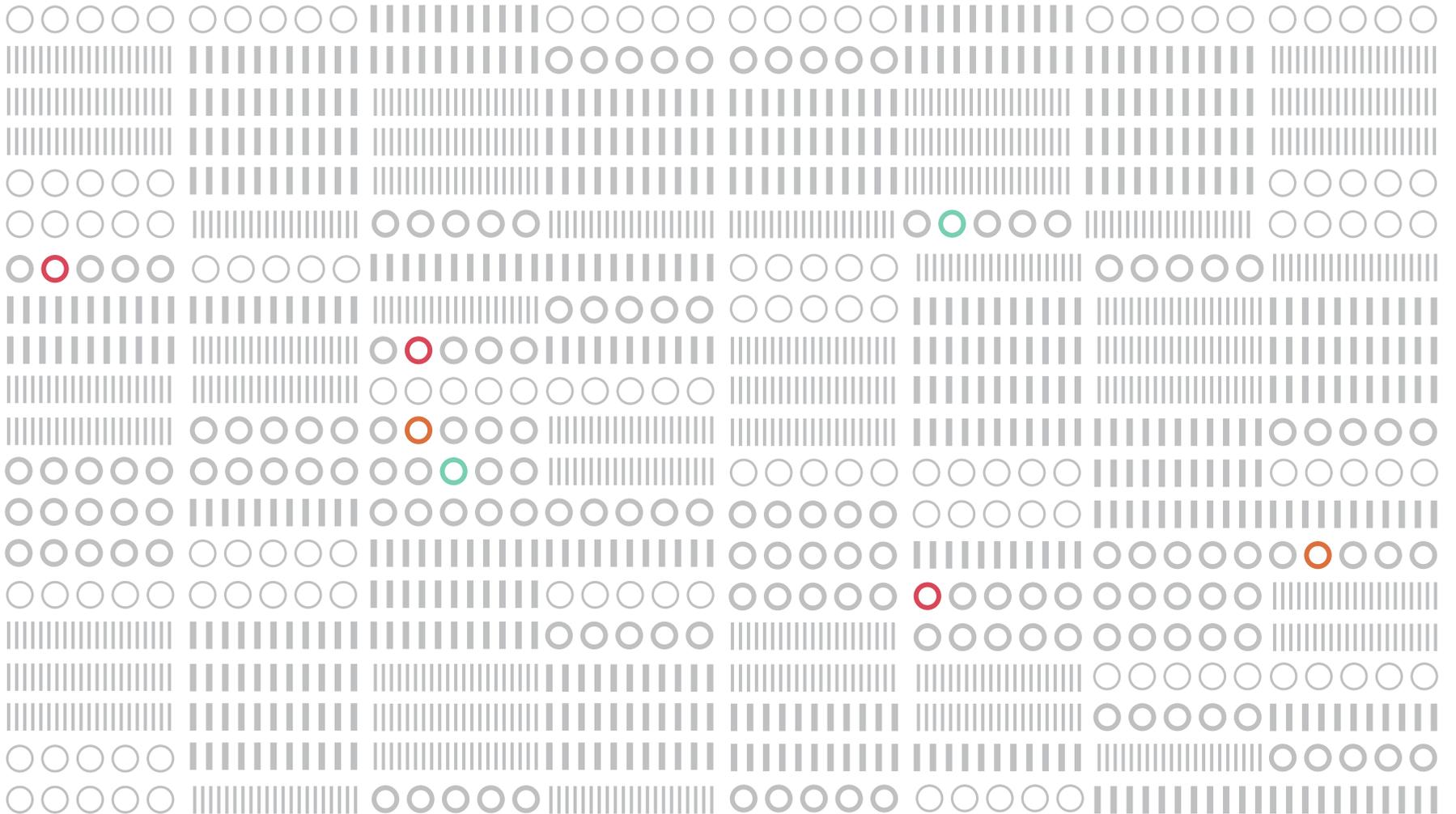
Suite à la démolition du bâtiment Jean Monnet 1 qui était constitué de trois anneaux de faible hauteur, des terrains de réserves ont été libérés dont celui du futur Jardin du Multilinguisme.







LA COUR

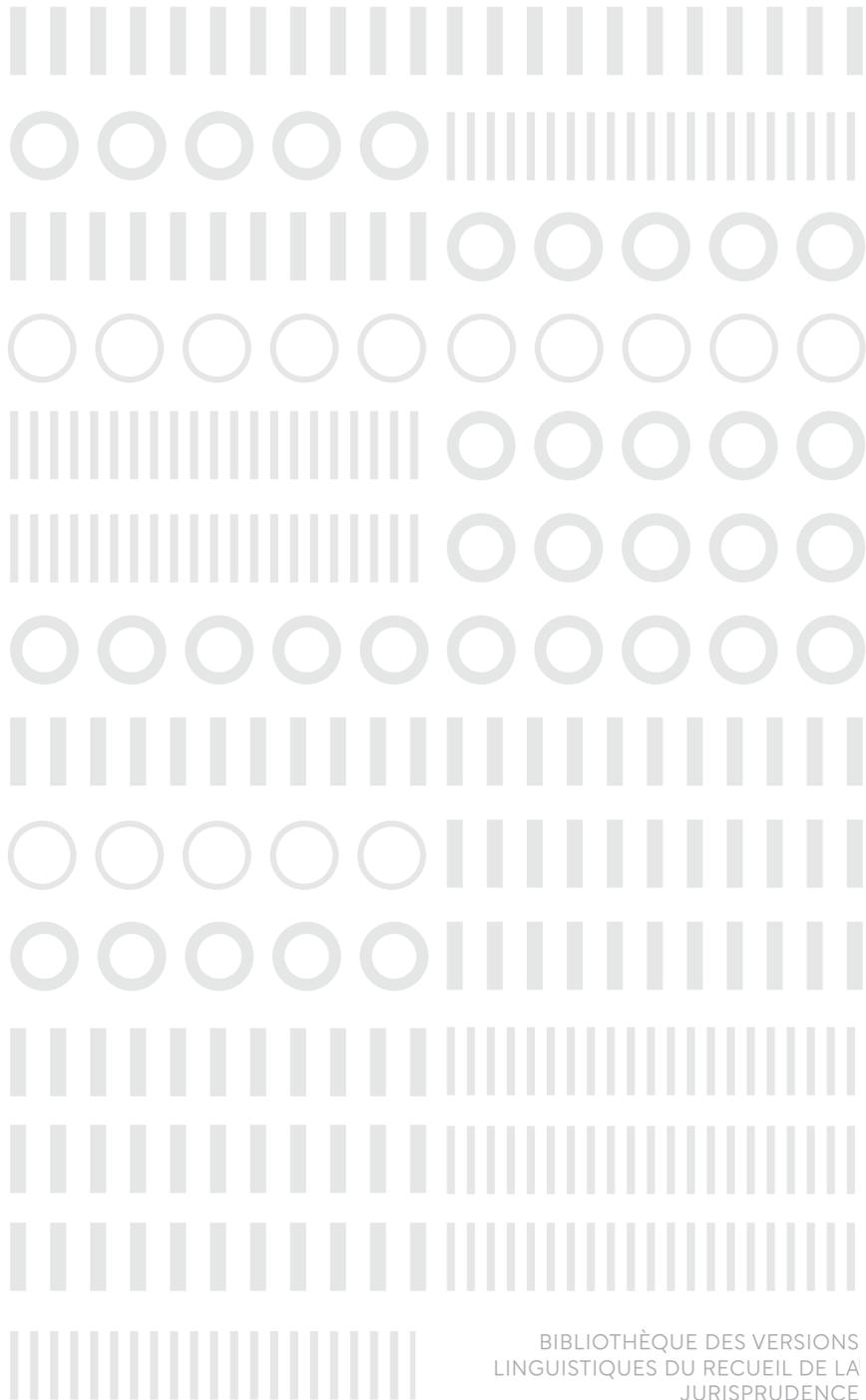




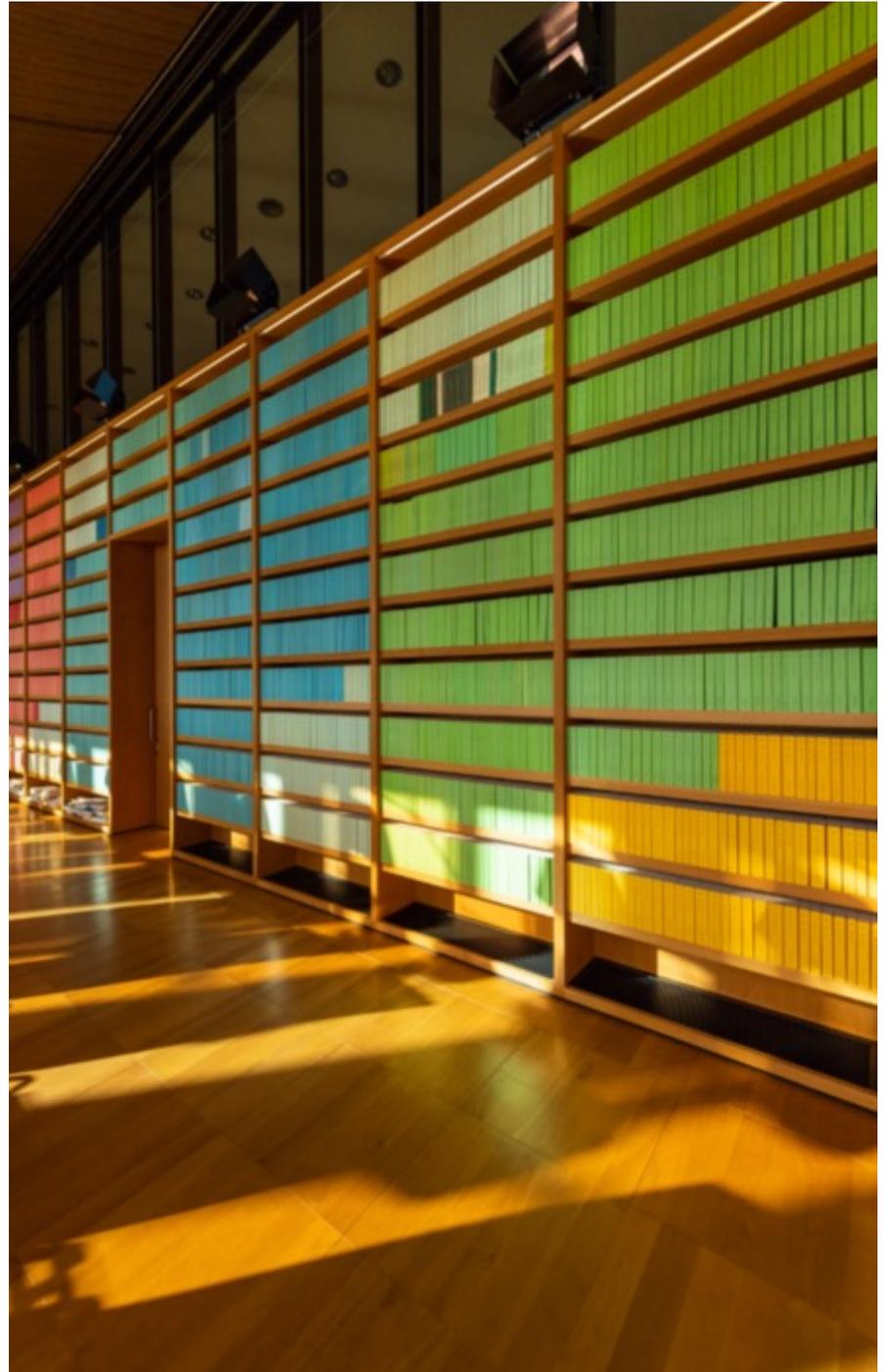




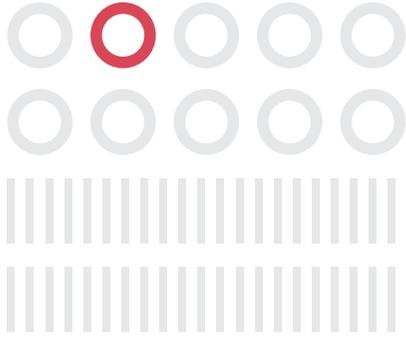
GRANDE SALLE DES DÉLIBÉRÉS DE LA
COUR DE JUSTICE



BIBLIOTHÈQUE DES VERSIONS
LINGUISTIQUES DU RECUEIL DE LA
JURISPRUDENCE



LE JARDIN
DE LA PLACE DE
LA JUSTICE



La Cour de justice de l'Union européenne (ci-après la Cour) est l'une des sept institutions européennes désignées par le traité sur l'Union européenne. Cependant, cette qualification ne rend pas totalement compte de la nature mixte de la Cour, qui seule permet de comprendre les multiples dimensions que revêt le multilinguisme en son sein.

En premier lieu, il incombe à la Cour, en tant qu'institution européenne, de « promouvoir [les] valeurs [de l'Union], poursuivre ses objectifs, servir ses intérêts, ceux de ses citoyens et ceux des Etats membres » (article 13 du traité sur l'Union européenne) et d'apporter chaque jour sa pierre à l'édifice européen en interprétant et en faisant respecter les règles de droit sur lesquelles il est bâti.

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « assurer [r] le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités » (article 19 du traité sur l'Union européenne), la Cour est en outre une institution juridictionnelle, qui se com-

pose de deux juridictions autonomes : la « Cour de justice » stricto sensu et le Tribunal de l'Union européenne, qui sont compétents pour connaître du contentieux européen selon les règles de répartition prévues par les traités.

Enfin, la Cour est une administration publique, comptable, à ce titre, de la bonne gestion des deniers publics qui lui sont attribués dans le cadre de chaque exercice budgétaire.

LA PLACE

DU

MULTILINGUISME

À l'heure où l'Union européenne compte 24 langues officielles (allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, irlandais, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène,

suédois, tchèque), c'est donc ès qualités que la Cour se trouve confrontée à la gageure que représente la gestion du multilinguisme, qui se double d'une obligation de résultat.

En effet, le multilinguisme constitue en premier lieu une exigence légale, qui s'impose à la Cour en tant qu'institution, mais également en tant que juridiction soumise à un régime linguistique à la fois singulier et rigoureux.

En tant qu'institution, la Cour est tenue de satisfaire au régime linguistique des institutions de l'Union, défini par le Règlement n°1/58, qui lui impose de pouvoir communiquer avec l'ensemble des citoyens européens dans toutes les langues officielles.

En tant que juridiction, elle a en outre dû décliner ces exigences en les adaptant au contexte judiciaire, où le citoyen devient un justiciable et dispose à ce titre de droits spécifiques. Cela se traduit par la possibilité qui lui est donnée de pouvoir saisir les juridictions dans la langue de son choix et de recevoir, en retour, la décision de justice dans sa langue.

Au fil des adhésions de nouveaux États membres, le nombre de langues officielles s'est accru, rendant plus complexe la mise en œuvre du multilinguisme juridictionnel. La Cour a su maîtriser cette complexité par des solutions pragmatiques et innovantes et par le développement de ressources linguistiques et d'outils d'aide au multilinguisme, notamment au sein de l'emblématique direction générale du Multilinguisme, permettant d'assurer l'efficacité du système et garantissant l'égalité des langues.

24

La modernité de l'institution s'incarne dans sa capacité d'avoir su transformer les exigences légales et judiciaires en une valeur commune irriguant l'ensemble des services judiciaires et administratifs.

Modernité du multilinguisme en ce que le système mis en place repose sur le respect de la culture de chaque citoyen dans l'une de ses composantes essentielles : la langue.

Ainsi, le multilinguisme ne correspond pas seulement en une exigence légale justifiée par les textes et désormais déclinée dans les règles de procédure de chacune des juridictions : il s'agit également d'une exigence fonctionnelle.

LA RENCONTRE DES LANGUES ET DES DROITS

La Cour est une institution où dialoguent quotidiennement le droit de l'Union, les droits nationaux et les 24 langues officielles. Cette rencontre des langues et des cultures, nationales et juridiques, participe de manière déterminante au développement du droit et de la jurisprudence de l'Union. Aussi le droit et les langues sont-ils indissociables au sein de la Cour, où le multilinguisme ne s'exprime pas uniquement dans le cadre juridictionnel mais se développe tous les jours et harmonieusement dans les différents services administratifs (presse, communication, protocole, bibliothèque, recherche et documentation, etc.).



CABINES D'INTERPÉTATION,
GRANDE SALLE D'AUDIENCE DU PALAIS

Cette pratique du multilinguisme incarne la volonté de l'institution de défendre et promouvoir chacune des langues de l'Union, qui, ensemble et séparément, sont au cœur de la citoyenneté européenne.

Les langues sont ainsi érigées au rang de matériau fécond dont la défense, la préservation et la promotion méritent la mise en place d'initiatives susceptibles d'en symboliser la valeur.

Qu'un Jardin du Multilinguisme soit planté à l'orée du Palais et des tours, et c'est toute une culture européenne qu'on met en exergue, puisque c'est dans l'image de l'enracinement et de la diffusion que sera démontré aux citoyens l'attachement de l'institution



et de l'Union à la pierre angulaire que constitue la culture de chacun d'entre eux. Le jardin, métaphore de cette culture, complète l'urbanisme de l'ensemble des bâtiments au service d'un commun riche de sens et d'histoire.

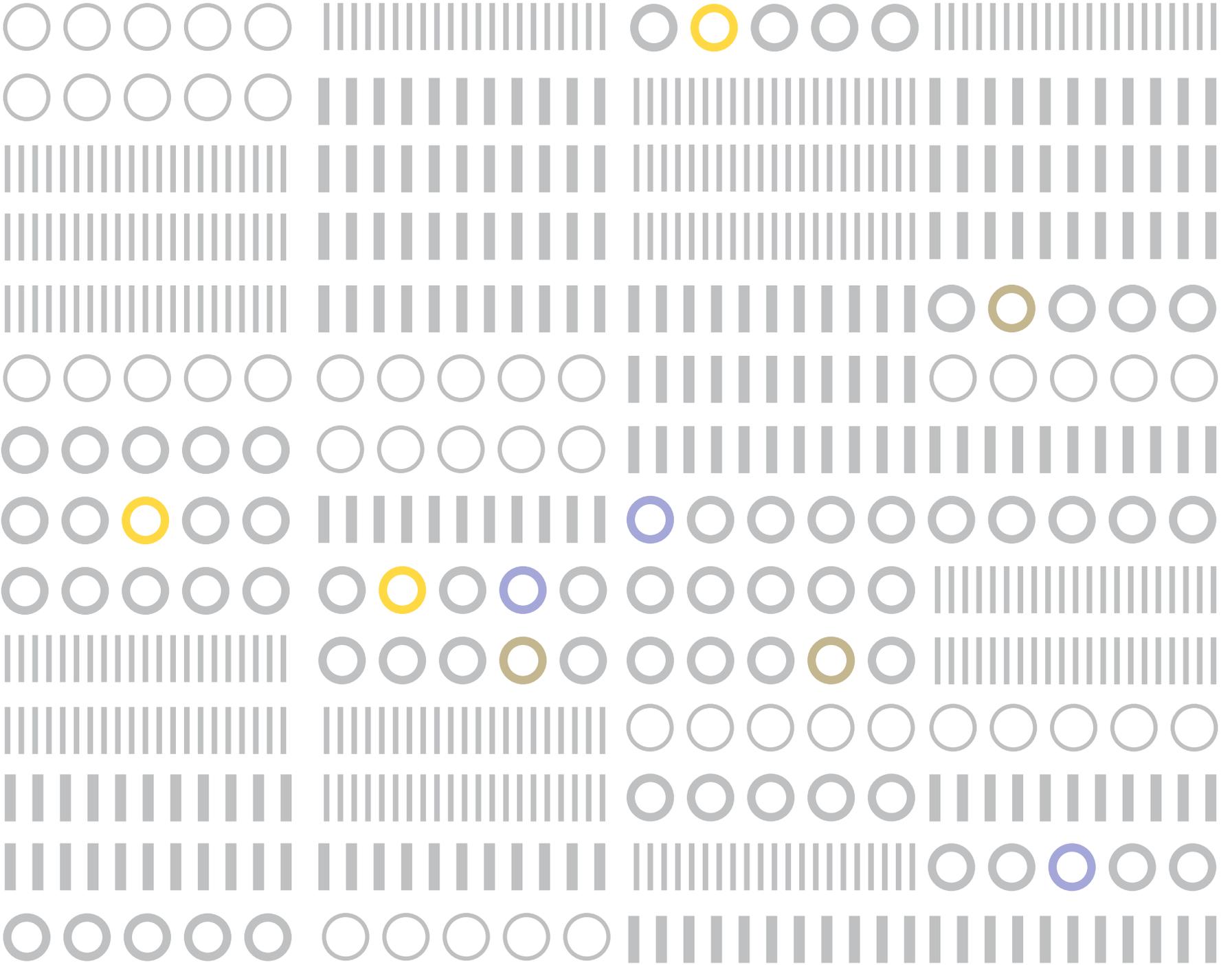
Le jardin, dont les formes épousent la singularité du complexe architectural qui abrite les juridictions de l'Union, est chargé d'illustrer, par des dispositifs à la fois simples et modernes, la valeur du multilinguisme pour la Cour et, au-delà, pour l'Union européenne.

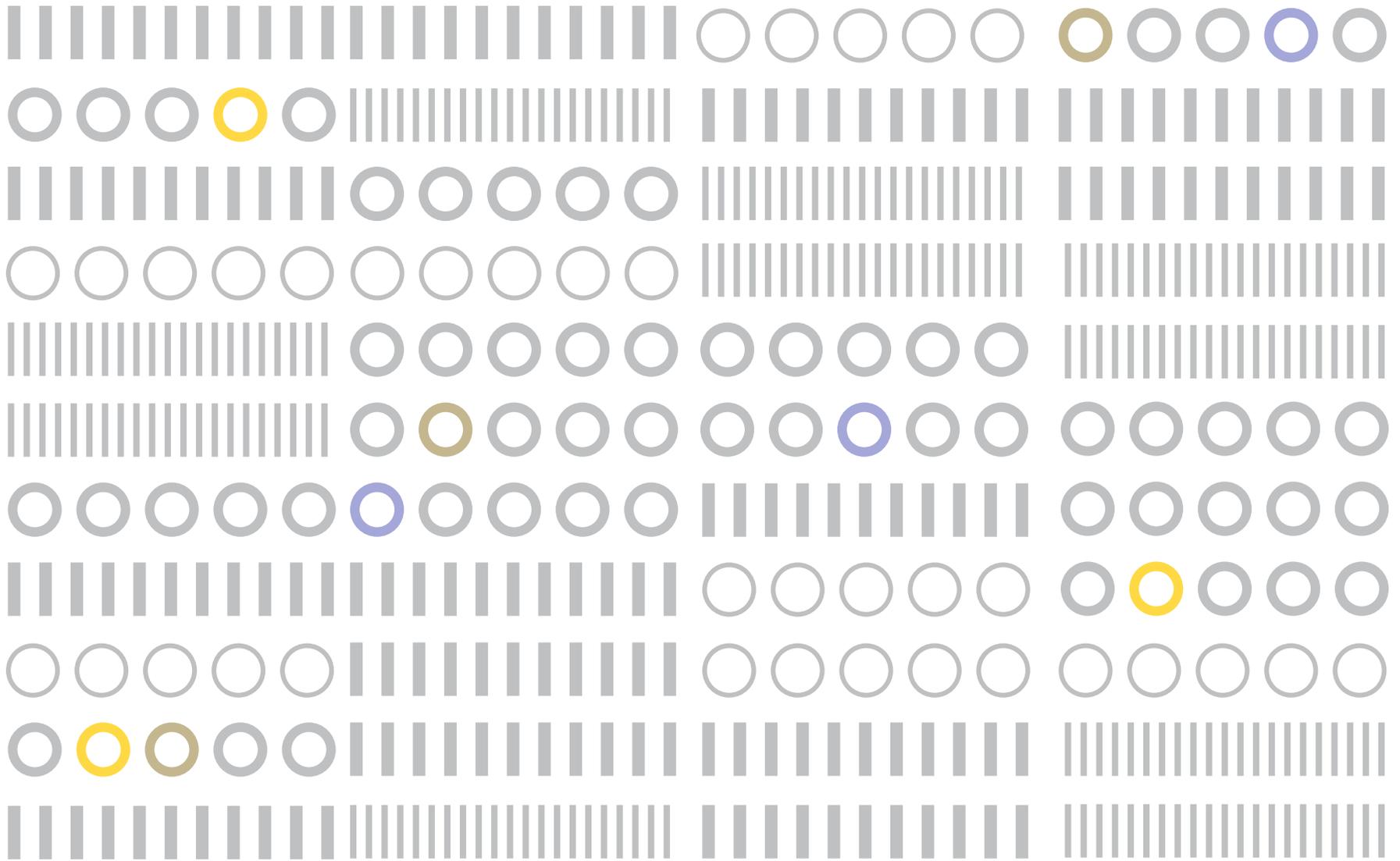
Au hasard de sa pérégrination, le promeneur trouvera sur sa route le Chemin et le Bosquet du Multilinguisme, des stèles et du mobilier ornés de chacune des 24 langues officielles et du luxembourgeois, une cabine d'interprétation, équipée d'outils pédagogiques, ainsi qu'une œuvre d'art. Celle-ci, spécialement créée pour célébrer le multilinguisme, symbolise aussi le miracle quotidien qui s'accomplit à la Cour grâce à l'interprétation et à la traduction.

Car pouvoir accéder au droit et à la justice dans sa propre langue est à la fois une nécessité pratique et la condition de l'adhésion de chacun au projet européen.

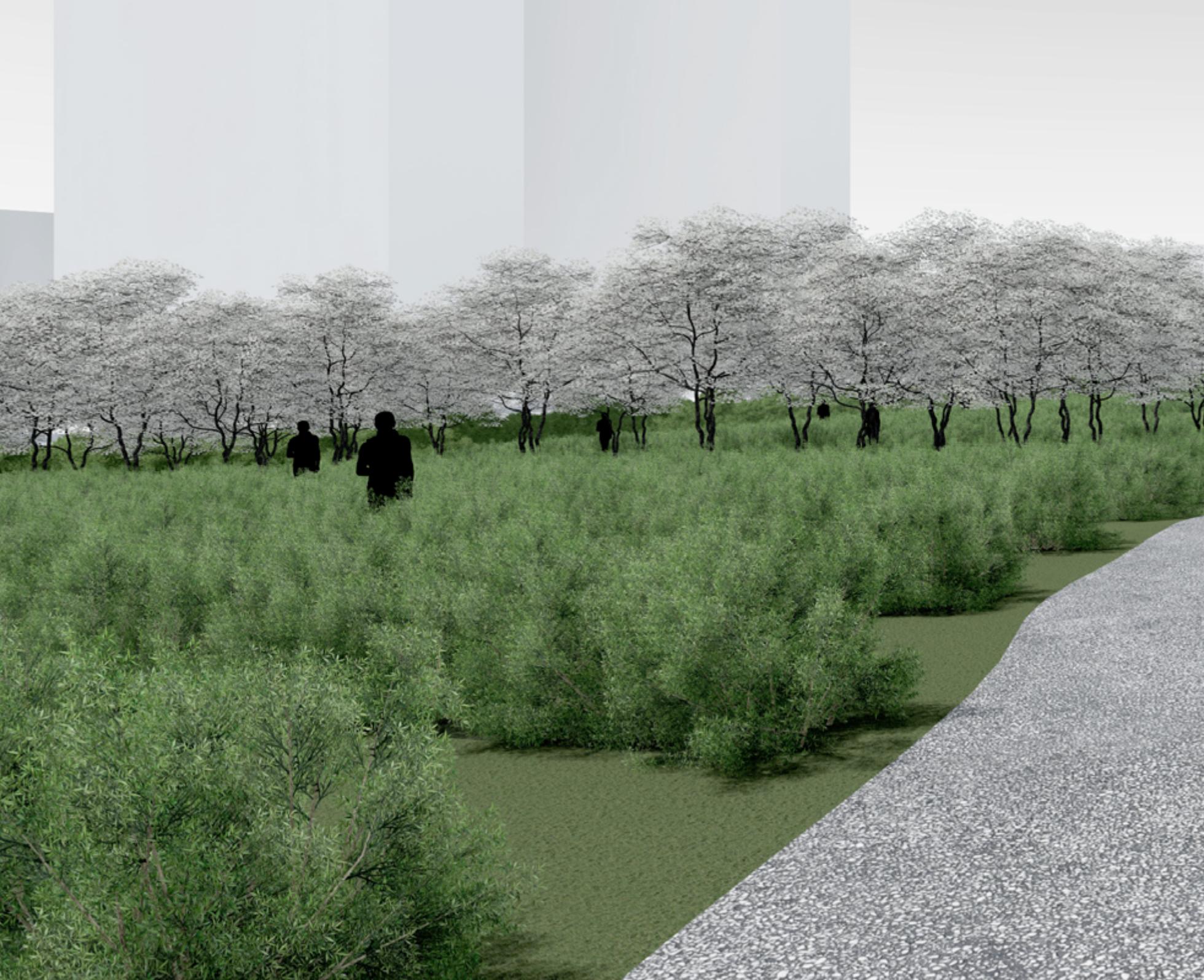


« L'ARBRE DU MULTILINGUISME », COMME SYMBOLE DU FONCTIONNEMENT MULTILINGUE DE LA COUR



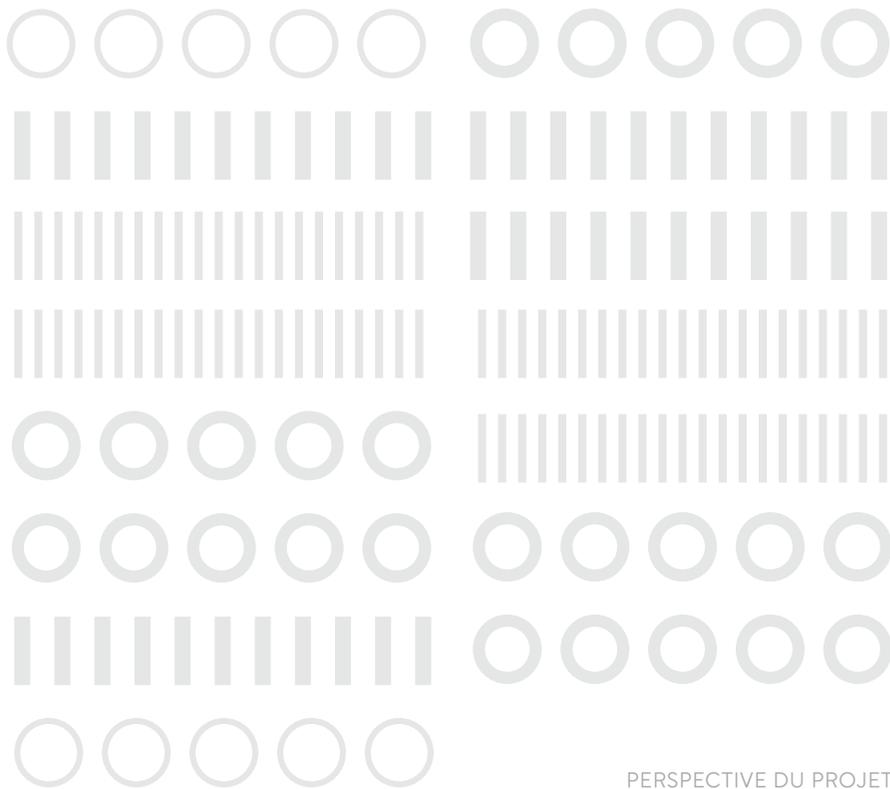
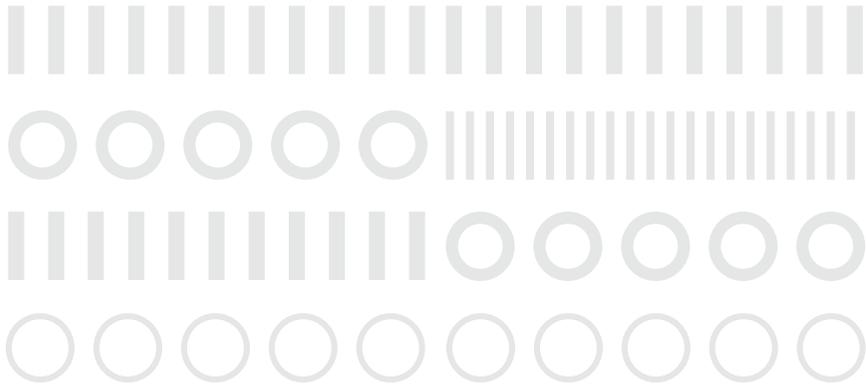


LE JARDIN

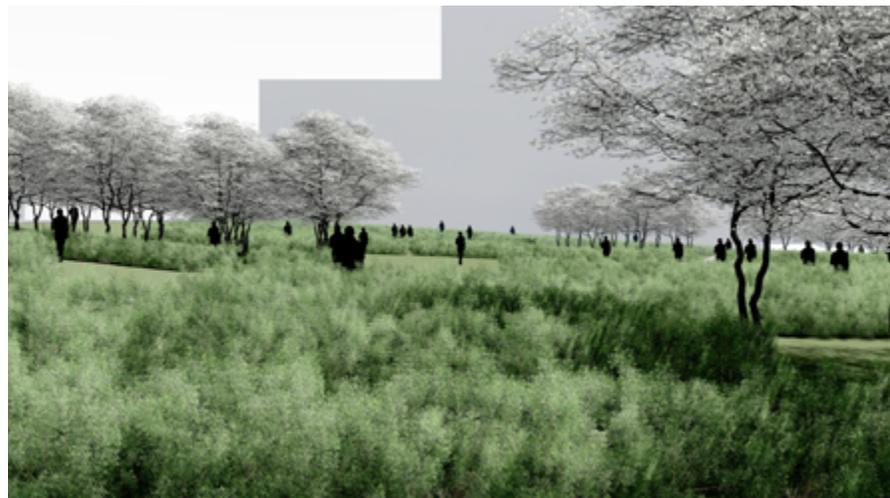








LES PHOTOGRAPHIES DE MARIO GIACOMELLI COMME RÉFÉRENCES



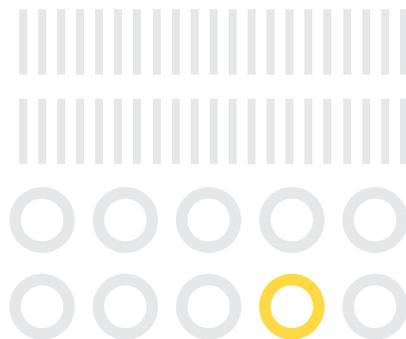
PERSPECTIVE DU PROJET

LE JARDIN DU
MULTILINGUISME

Sur le Plateau de Kirchberg, les architectures d'exception des grandes institutions européennes et luxembourgeoises s'inscrivent dans un environnement paysager remarquable. Les coteaux escarpés et densément plantés ceignent le plateau d'une couronne boisée imposante. Le végétal et la topographie composent ainsi un écran de verdure qui souligne la présence de cet ensemble architectural et en renforce son caractère institutionnel et culturel exceptionnel.

Sis sur le Plateau, le Palais de la Cour de justice de l'Union européenne marque le paysage sur lequel dominent les trois silhouettes monumentales des tours de la Cour de justice conçues par l'architecte Dominique Perrault.

Aux pieds des tours, sur une partie du parvis et sur un terrain libéré à la suite de la démolition de l'ancien bâtiment Jean Monnet qui hébergeait la Commission européenne, le paysagiste



Michel Desvigne s'est vu confier la conception d'un jardin éphémère dédié au multilinguisme.

Au sommet de la troisième tour inaugurée en 2019, un belvédère-terrace offre un point de vue étendu sur les coteaux boisés et les champs agricoles du paysage luxembourgeois. Au sol, jouxtant le parvis de la Cour, le Jardin du Multilinguisme en propose une « miniaturisation », à la fois familière et différente.

Le projet se réfère à la typologie des paysages agricoles en jouant avec ses composantes caractéristiques que sont les lignes de plantations. Une trame régulière d'arbustes d'essences diverses se déploie sur une vaste pelouse, entrecoupée de parcelles de vergers et de clairières.



UN PAYSAGE EN MINIATURE

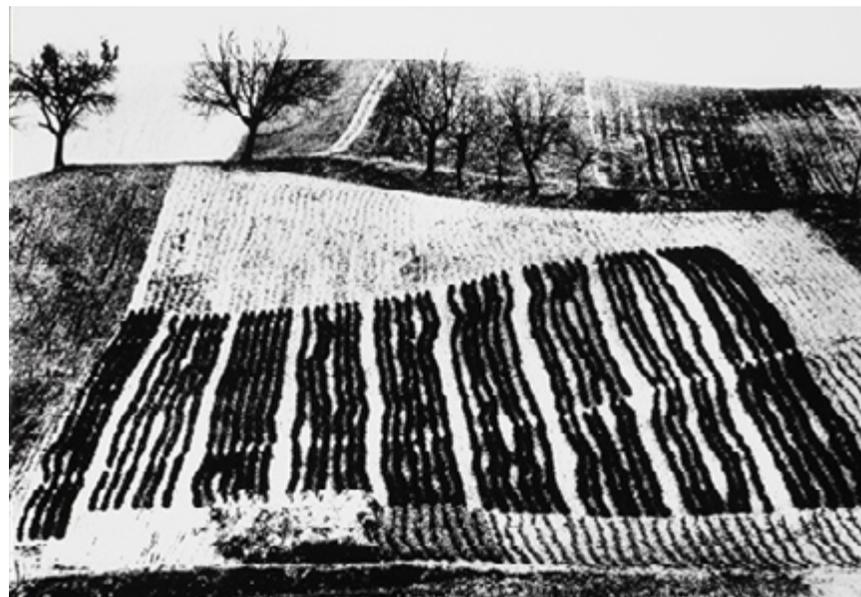
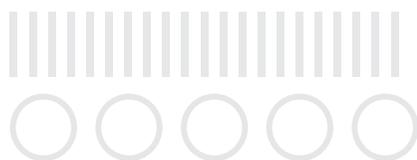
Depuis deux points de vue différents, ce jardin offre aux visiteurs deux expériences singulières : la vue plongeante depuis les tours, et la perception dynamique, cinématique, depuis le jardin même.

Depuis la tour, la composition générale du site est évidente, parfaitement lisible. Sur ce sol continu, la fine trame de végétaux dessine des tracés graphiques comparables aux sillons agricoles qui domestiquent le paysage et lui font prendre forme. La transposition de cette écriture culturelle élémentaire est ici précisément mesurée, ses dimensions adaptées aux usages, à l'entretien du jardin et à sa perception depuis une vue en surplomb.

Au sol, l'expérience est radicalement différente. Le jardin nous apparaît comme une sorte de labyrinthe, multipliant les situations et les perspectives sur les tours de la Cour. Le chemin reliant les trois entrées majeures permet de parcourir les pièces végétales destinées à l'accueil d'événements festifs et culturels, de mobiliers exceptionnels, d'œuvres d'art. Son tracé est minutieusement ajusté à une topographie douce et régulière. La déclivité du site y est à peine perceptible.

34

Les trames végétales géométriques donnent à voir un paysage riche en textures et en couleurs, évolutif au rythme des saisons. Les parcelles de vergers créent des lieux plus intimes échappant au regard depuis les tours. Les entrées du site sont mises en scène par les bosquets d'arbres existants complétés de nouveaux sujets forestiers. Au cœur du jardin, les vergers sont organisés en cinq ensembles d'arbres ornementaux et fruitiers caractéristiques du paysage arboricole luxembourgeois. À l'ombre de ces arbres, un mélange de vivaces locales est semé. Sa fauche tardive préservera la biodiversité en place et permettra aux plantes de compléter leurs cycles naturels.



UN BIOTOPE

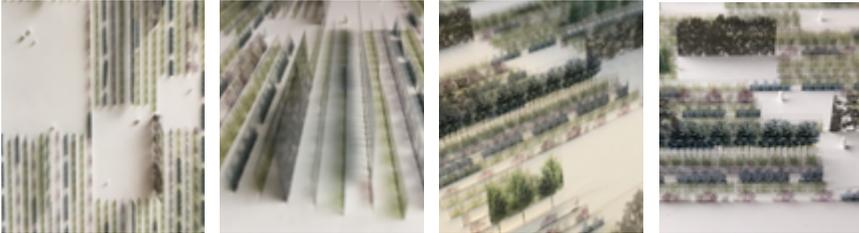
ÉPHÉMÈRE

S'agissant d'un projet temporaire, le jardin est reconnu par le Ministère de l'Environnement comme biotope éphémère. Cette notion, récemment introduite, décrit le concept consistant à bénéficier des surfaces temporairement hors usage (surfaces urbaines et industrielles, des réserves foncières ainsi que des jachères) et à introduire délibérément des espaces nature / habitats ponctuels pour une durée déterminée. Elle vise exclusivement des terrains constructibles, donc en dehors de la zone verte.

L'idée est d'animer les propriétaires des parcelles actuellement non construites à laisser évoluer ou créer volontairement des biotopes pour une période limitée dans le temps. Toute formation d'habitats/biotopes, même éphémère, contribue au maintien de la biodiversité en milieu bâti. Ces habitats peuvent accueillir de nombreuses espèces et ils permettent une connectivité entre les différents habitats et ainsi un échange des différentes populations.



Citons ici les parcs, les arbres solitaires, buissons, haies ou toute bande verte, qui fournissent tous de nombreux services écologiques, entre autres un stockage de CO₂, production d'oxygène, filtre d'émissions, régulation du climat, régulation du régime d'eau, produits accessoires (fruits) et la fonction de récréation.



MAQUETTE DU JARDIN



MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

Michel Desvigne est un paysagiste internationalement renommé pour son travail rigoureux et contemporain ainsi que pour la pertinence de son travail de recherche. Il aide à voir les paysages, à comprendre les mécanismes qui leur donnent forme, à agir sur ces mécanismes pour les transformer et leur donner du sens.

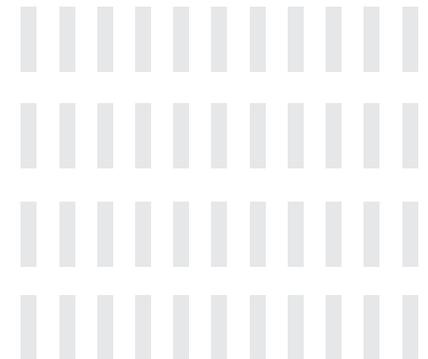
Diplômé de la faculté des sciences naturelles à Lyon et de l'École Nationale Supérieure du Paysage à Versailles (1984), il fonde au début des années 90 à Paris son agence MDP - Michel Desvigne

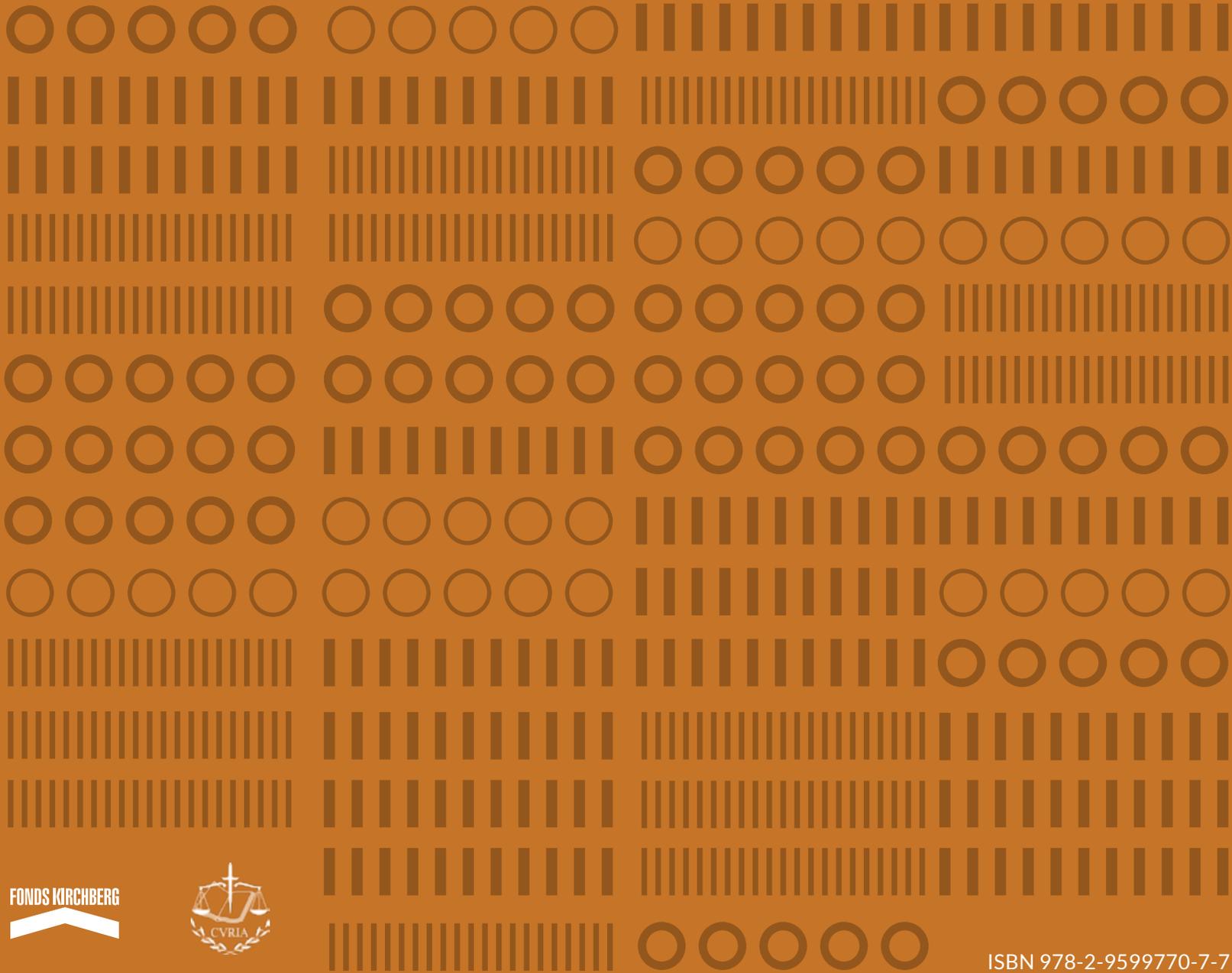
Paysagiste. Cette dernière compte aujourd'hui 50 paysagistes et architectes aux formations et d'horizons très divers ; un ingénieur-économiste et des spécialistes consultants collaborent également aux études et à la réalisation de l'ensemble des projets.

Pluridisciplinaire et internationale, cette équipe s'investit dans de nombreuses études urbaines et de territoire, ainsi que dans d'importants projets de maîtrises d'œuvre paysagères en France et à l'étranger. Michel Desvigne s'implique personnellement dans les processus de conception et le dessin. En tant que directeur d'étude, il assure à chacun des projets le contrôle, le suivi et le développement de la production. Ses travaux se caractérisent par leur écriture sobre et puissante, sans maniérisme, fondée sur l'observation minutieuse des formes géographiques naturelles et artificielles et sur la déclinaison de concepts clefs, de renaturation, de forêts urbaines, de lisières, de chaîne de parcs. Cette écriture garantit aux projets leur parfaite contextualisation, leur pertinence écologique et environnementale, leur intemporalité.



Michel Desvigne a de nombreuses fois été salué et récompensé pour ses réalisations, ses recherches et sa contribution à la réflexion sur le développement urbain. Il a reçu en 2000 la Médaille de l'Académie d'Architecture. Il est depuis 2003 Chevalier des Arts et Lettres. Il a été désigné en 2011 Grand Prix de l'Urbanisme par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et du Logement. En 2020, les aménagements réalisés pour la ville du Havre, en collaboration avec l'architecte Inessa Hansch ont été récompensés de L'Équerre d'Argent, catégorie espaces publics et paysagers. Au Luxembourg, les aménagements du Parc Dräi Eechelen ont été récompensés en 2011 par le Prix Luxembourgeois d'Architecture catégorie Paysage, tandis que les aménagements de la terrasse des hauts fourneaux à Esch-Belval ont reçu le Bauhärepräis OAI Award en 2020.





FONDS KIRCHBERG



ISBN 978-2-9599770-7-7